



Problemes enfants majeurs non solvable

Par **yves**, le **19/07/2008** à **00:35**

mon fils de 20 ans habite avec moi , son père divorcé. il a commis des délits, 465 euros lui sont demandé par huissier de justice. il ne travaille pas. qui doit payer.merci.

Par **cami**, le **19/07/2008** à **01:58**

Madame, j'ai eu une affaire similaire a celle ci et je peux vous confirmer que rien de pourra arriver a votre fils. Si il ne travaille pas, il ne peut pas régler cette dette, n'ayant pas de revenus, il n'est pas en moyen de régler la somme qui lui ait demandé. il ne va tout de meme pas se procurer de l'argent illégalement pour rembourser cette dette! je vouss conseille de prendre contact avec un avocat. Rendez-vous à l'ordre des avocats de votre ville. courage

Par **yves**, le **19/07/2008** à **12:24**

Merci pour votre réponse très rapide. c'est monsieur et non madame, mon garçon habite avec moi, il est très influençable et je vis des moments très difficiles, je dois me faire aider pour trouver une solution. j'exclus la violence, c'est pas la bonne solution, la patience, et de bons conseils, mais c'est très dur. existe-t-il des organismes qui pourrait m'aider, mon garçon est majeur.Merci

Par **Patricia**, le **19/07/2008** à **14:16**

Bpnjour,

Concernant les organismes, vous pouvez entre autre, aller vous renseigner à la Maison de la Justice et du Droit qui existe dans la plupart des grandes villes.

Et des permanences juridiques dans beaucoup de communes, voir auprès de votre mairie.

Patricia

Par **ly31**, le **19/07/2008** à **14:53**

Bonjour,

Je suis désolée de venir m'immiscer dans vos conversations !

Je conseille au papa de se rapprocher et de prendre personnellement rendez vous auprès d'une association s'occupant de jeunes en détresse et faisant des bêtises !

Je suis passée par là et je sais de quoi je parle !

J'ai contacté une Association qui m'a donné un rendez vous (en 2002 !) j'ai fait part des problèmes que je rencontrais avec mon fils majeur (29ans à l'époque), puis l'Educateur qui m'a reçue, a "recadré" les choses, il m'a conseillé sur ma conduite à tenir en tant que mère et NON copine de mon fils !

J'ai obtenu avec cette Association deux rendez vous TRES positifs

Malgré cela, j'ai pris rendez vous avec un psychiatre (privé) qui m'a exactement donné les mêmes conseils que l'Educateur de cette Association

Il n'y a eu aucune violence avec mon fils, à cette époque il vivait avec moi, mais je peux vous dire que j'ai suivi les conseils à la lettre !

N'hésitez pas à me joindre en cas de besoin, je vous souhaite bon courage

ly31 (dans quel département habitez vous ?)

Par **Patricia**, le **19/07/2008** à **16:20**

Pas de problème ly,

Il est toujours préférable d'obtenir différents avis et conseils pour résoudre une situation difficile.

Surtout de la part d'une personne ayant vécu une même situation.

Bon week à vous !

Patricia

Par **yves**, le **19/07/2008** à **23:24**

à LY31,

je vous remercie pour votre témoignage, bizarrement je sais que mon garçon n'est pas un mauvais bougre, le divorce quand on a 16 ans , l'ados, perturbé, se rebelle, mais je subis les conséquences. pourquoi moi ?. je n'ai pas fait de faute.

c'est bien, mon comportement envers mon fils, très dure, mais avec une porte à la conversation, me semble la ligne que je dois adopter, meme si parfois j'ai envie de le prendre dans mes bras, ou , d'etres très "mechant".comment le faire sortir du "groupe d'amis". c'est difficile, j'ai quatres enfants, le plus jeune à 16 ans, me demande comment on fait pour habiter avec moi,sa mère a la garde.

je vous remercie tous , enfin un début de solution.

yves, de lens , pas de calais

Par **ly31**, le **20/07/2008** à **11:17**

Bonjour Yves,

Il n'y a rien à vous reprocher, surtout ne vous culpabilisez PAS !

Dans ces cas similaires nos jeunes sont mal dans leur peau et se révoltent, puis il y a tout ces copains, ce qui n'est pas fait pour arranger les choses

Mon fils aussi est un brave "bougre", alors bien évidemment, c'est dans ce cas que les copains en profitent et les entraînent, la plupart du temps à faire des bêtises

Je pense qu'il faut amener votre fils au dialogue, mais dans un premier temps, je vous conseille fortement d'aller personnellement dans une Association et qui sait, peut être que votre fils ira ensuite seul, comme le mien a fait au 3ème rendez vous.

Votre fils travaille t il ? ? ?

A vous lire

ly31

Par **Tisuisse**, le **20/07/2008** à **14:01**

Dans votre problème, Yves, il y a 2 facettes. La facette humaine, et bien d'autres vous ont répondu sur ce plan, et la facette juridique. Je ne reviendrai pas sur la facette humaine.

Sur le strict plan juridique, l'huissier réclame à votre fils 852 € il me semble. Cette somme

correspond-elle à une condamnation judiciaire ou à une amende pénale ?

Merci de me répondre pour pouvoir vous aider car, en tout état de cause, les choses n'en resteront pas là, toujours sur le strict plan du droit, bien entendu.

Par **yves**, le **20/07/2008** à **15:22**

bonjour,

mon fils doit payé une amende pénale, pour un délit que lui (vous le devinez) n'est pas responsable. l'infraction commis avec "un de ses amis mineurs" lui est imputé. je ne lis pas son courrier, mais il laisse , intentionnellement ce qu'il reçoit pour m'aviser. je m'attend à des problèmes, mon ex-femme ne veux rien entendre pour le paiement, que je vais payé. je ne vais pas envoyer mon fils en prison pour 465 €, mais si je paye, comment faire pour la prochaine fois.

j'ai trouvé une association, qui, je l'espère pourra me guider.

je croyais étres le seul à avoir ce genre de problème, je crois que nous ne savons pas , ce qu'il peut réellement se passer, chaque cas est unique.

la justice trouve toujours un moyen de se faire rembourser, même si les assurances couvre ce genre de délit.

Yves, de Lens , 62 Pas de Calais

Par **tulippe**, le **22/04/2016** à **15:39**

bonjour ma fille a eu une amende car ,elle consomme des stupéfiante .

elle aura 20 ans aux mois de juin.

elle est Etudiante .

Est ce que nous ses parents va être obliger de payer?

Par **morobar**, le **22/04/2016** à **17:31**

Bonjour,

Non.

Elle est majeure, et les peines sont personnelles.